

COMMUNE DE VRAIVILLE

Tél : 02.32.50.66.04

Fax: 02.32.50.88.28

Email : mairie.vraiville@wanadoo.fr**SEANCE DU 25 MAI 2010**

Le vingt-cinq mai deux mil dix, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Vraiville, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Jacky PAUMIER, Maire.

Convocation du	18 mai 2010	Affichée le	18 mai 2010
----------------	-------------	-------------	-------------

Membres en exercice :	15	Membres présents :	13
Nombre de pouvoirs :	1	Nombre de votants :	14
Secrétaire de séance :	Madame Carole DEVAUX est élue secrétaire assistée de Madame LE ROUGET, Secrétaire de Mairie.		

PRESENTS : Mr Jacky PAUMIER, Mme Gladys BOURDON, Mme Céline CHEVAL, Mme Carole DEVAUX, Mr Hervé GAMBLIN, Mr François JORON, Mr Charles LELIEUR, Mme Béatrice LEMAUX, Mr Jackie GOUJON, Mr Marcel MEEUS, Mr Laurent MOREAU, Mme Annie SURVILLE, Mme Andrée PREVOTEAU.

POUVOIR(S) : Mr Jean François MARTIN donne pouvoir à Mr Charles LELIEUR

EXCUSE(S) : Mr Jean François MARTIN, Mr Christian GRANDSIRE

ENQUÊTE PUBLIQUE : ÉPANDAGE

Par arrêté interpréfectoral du 4 mars 2010, une enquête publique a été prescrite sur la demande d'autorisation présentée par la société M-REAL ALIZAY en vue de régulariser la situation administrative de l'épandage des boues de la station d'épuration et des cendres de la chaudière biomasse de son site d'ALIZAY.

L'avis du conseil municipal est sollicité dès l'ouverture de l'enquête et, au plus tard, dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Le conseil municipal, procède au vote à main levée. Les résultats sont :

Abstention : 3

Contre : 4

Pour : 7

PROJET ÉOLIEN

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'après avoir assisté à la réunion de la société Energie Team, ils doivent prendre une décision pour information de continuer l'étude de faisabilité. Le Conseil décide par 5 contre, 9 pour et 0 abstention de continuer et de conserver le projet à l'étude.

TARIF CANTINE

Compte tenu de l'augmentation du coût de la vie, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le prix de repas à **2,80 €** à compter du 01 Septembre 2010.

ACHAT DE MOBILIER SCOLAIRE

Compte tenu de l'effectif de l'année scolaire 2010/2011, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acheter 15 chaises, 15 tables et 15 casiers pour un montant global de **1411,56 € TTC**.

Pour régler cette dépense, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'effectuer le virement de crédits suivant :

Investissement

- Du compte 2152 Installations de voirie opération 91 = - 1500 €
- Au compte 2184 Mobilier opération 97 = + 1500 €

CONVENTION POUR EMBAUCHE D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'embaucher Madame Joëlle PICARD, à 18h00 par semaine, en contrat C.A.E à compter du 1^{er} septembre 2010. Ce contrat, établi par une convention signée, permet à la commune d'être subventionnée à hauteur de 95 % du salaire versé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord, à l'unanimité, à cette embauche et charge Monsieur le Maire de signer tout document s'y rapportant.

JEUX POUR L'ÉCOLE

Gladys BOURDON expose les devis qu'elle a recueillis, vu le coût important de ces derniers et le devenir de l'école, le Conseil décide de reporter le projet.

ACQUISITION DE TERRAIN

Vu le service des Hypothèques de la Direction Générale des Impôts de LOUVIERS, le Maire ne pouvant pas être à la fois rédacteur et signataire, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame Andrée PRÉVOTEAU, à signer les actes de vente en la forme administrative relatifs à l'acquisition d'une parcelle.

Sur la requête du vendeur, les parcelles seront cédées à la commune pour 3500 €.

Les frais d'enregistrement seront à la charge de la Commune.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **Maîtrise des ruissellements**

Lors de son Assemblée Générale du 14 avril 2010, le Conseil Communautaire a voté à l'unanimité la modification de ses statuts en matière des maîtrises des ruissellements, à savoir :

CHAPITRE X – MAITRISE DES RUISSELLEMENTS

X-2 : la réalisation **d'aménagement et d'entretien de tout ouvrage** concernant la lutte contre le ruissellement, l'érosion, les inondations, la protection de la ressource en eau, décidés dans le cadre des études de bassins versants, **ainsi que la rivière « Oison » et du fossé de l'ancien Syndicat des fossés de Saint Pierre du Bosguérard.**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ces modifications.

DIVERS

M. le Maire a rendez-vous demain afin de voir comment fonctionne le tracteur.

La glace du château d'eau est à remplacer.

En face de la salle des fêtes, il faudrait changer la grille sur la route.

Il y a des ornières sur les berges de la mare cela est très dangereux pour les enfants.

La mairie sera fermée du 2 au 22 août, des permanences seront tout de même assurées par Mme Andrée PRÉVOTEAU les mardi et jeudi de 17h00 à 18h30.



Après 16 années passées à la mairie de Vraiville, l'heure de la retraite a sonné, j'ai choisi de rejoindre mes enfants et petits-enfants.

Je profite donc de cette distribution pour vous dire au revoir à tous et vous laisse avec Jacky, Andrée, Hervé et Laura pour l'avenir.

Toutes ces années ont passé bien vite avec de bons et moins bons moments mais j'en garde un merveilleux souvenir.

Au revoir.

Martine LE ROUGET